

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 29 novembre 2022 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 23 novembre 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Aurélie LOUPIAS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 79

**Etaient présents : 62 (dont 4 suppléants)**

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS – Bruno BLAIN (suppléant) – Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Michel TREMORI - Jean-Michel LAGET - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX – Michel VINCENT (suppléant) - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK – Gérard CHAPPON (suppléant) - Sylvie GARNERO - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Didier ROUSSELLE - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Véronique CHAUVET - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 22**

Michel GREGOIRE - Juliette HAÏM - Christian THIRIOT - François GROSS - Patrick LEDOUX - Monique BALDUCHI - Mathieu ANDRE - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Marc BOMPARD - Muriel BREDY - Gérard PEZ

**Excusés ayant donné pouvoir : 17**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Rémy CLEMENT - Gines ACHAT a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Pascale ROCHAS a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Philippe CAHN a donné pouvoir à Stéphane DECONINCK - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à Daniel CHARRASSE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Christian TEULADE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Serge ROUX a donné pouvoir à Christian CORNILLAC - Jean GARCIA a donné pouvoir à Claude CHAMBON - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN – Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

**Adm. Générale - Finances - Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation**

Rapporteur : Thierry DAYRE

**Administration Générale**

**192-2022 Stratégie immobilière, patrimoniale et énergétique communautaire  
Etude pour l'élaboration d'un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)**

**Vu** la loi Grenelle II n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement avec une programmation de mise en œuvre de la loi Grenelle I ;

**Vu** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L229-26 portant obligation de PCAET pour les collectivités de plus de 20 000 habitants ;

**Vu** le décret tertiaire sorti en juillet 2019 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2019, mis en place dans le cadre de la loi ELAN qui impose la réalisation d'économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Leur consommation énergétique doit être déclaré aux pouvoirs publics avant le 31 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération n°142-2018 du 28 septembre 2018 de prescription d'élaboration du PCAET ;

**Vu** la délibération n°125-2019 du 24 septembre 2019 d'affirmation des axes stratégiques et des objectifs locaux à intégrer dans le PCAET ;

**Considérant** que les objectifs du décret tertiaire pour une réduction du niveau des consommations annuelles d'énergies finales de -40 % d'ici 2030, de -50 % d'ici 2040 et de -60 % d'ici 2050 ;

**Considérant** que les enjeux de transitions qui s'imposent à la CCBDP dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) révèlent de manière prioritaire une action de réduction de ses consommations énergétiques des bâtiments publics sous la forme d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique du patrimoine communautaire.

**Considérant** que la CCBDP possède un patrimoine immobilier de 19 bâtiments pour un total estimé de 8 065 m<sup>2</sup> dont 8 sont directement concernés par le décret tertiaire (42 %). Elle doit se doter d'une stratégie complète, transversale et prospective sur tous les aspects et enjeux de son patrimoine immobilier et foncier, dans le cadre de ce Schéma directeur, avec :

- le coût de gestion et optimisation de la performance énergétique - Maîtriser les charges d'exploitation, entretien, maintenance des bâtiments communaux,
- La gestion de patrimoine - Valoriser les actifs immobiliers, au service des priorités de développement local – habitat, développement économique...,
- Le fonctionnel – Répondre aux besoins et aux demandes d'espaces en lien avec les compétences de l'intercommunalité ;

**Considérant** que sa mise en œuvre demande une recherche de financement dans le cadre de la démarche SCHEM'ACTEE en partenariat avec le SDED, pour cofinancer l'étude du SDIE à hauteur d'une participation de 50 %.

**Considérant** que cette étude devrait être réalisée durant l'année 2023. Elle est estimée à 90 625 € TTC, sur la base d'un coût d'environ 4 800 € par bâtiment.

**Considérant** le plan de financement proposé pour l'élaboration de l'étude du SDIE dans le cadre de la démarche SCHEM'ACTEE :

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Montant en €
Réalisation de l'étude (prestation)	90 625,00	SCHEM'ACTEE (candidature en cours)	38 187,50
		Autofinancement	52 437,50
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>90 625,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>90 625,00</b>

D'autre part, le Conseil est informé qu'afin de se doter de moyen humain à la hauteur des objectifs définis, la création d'un poste intégrant une mission d'économie de flux se révèle nécessaire pour coordonner cette stratégie immobilière, patrimoniale et énergétique. Une recherche de financement est en cours auprès de l'ADEME (50 % du poste) afin de cofinancer ce futur poste dans une optique de contrat de projet de 3 ans. Dès que la faisabilité de ce cofinancement sera garantie, le Conseil sera sollicité pour autoriser la création du poste.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide**

**POUR : 77**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 1**

**D'APPROUVER** le projet d'étude pour la création d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique ;

**D'AUTORISER** le Président à solliciter les financeurs institutionnels aux taux énumérés ci-dessus ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '26110 NYONS' at the bottom. A black ink signature is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 07/12/2022

Mise en ligne le : 08/12/2022

Ampliation à :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20221129-192\_2022-DE  
en date du 07/12/2022 ; REFERENCE ACTE : 192\_2022